



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

A 10 et A 20

Question écrite n° 38159

Texte de la question

M. Jérôme Lambert attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer à propos de l'engagement des études nécessaires à la réalisation de la liaison autoroutière connectant les autoroutes A 10 et A 20. La CIADT du 18 décembre 2003 a décidé « d'inscrire le principe d'une liaison autoroutière connectant les autoroutes A 10 et A 20 entre Niort et Limoges sur la carte des infrastructures, à l'horizon 2025 et demande d'engager les études nécessaires à sa réalisation ». En conséquence, il lui demande quelles dispositions il entend prendre rapidement pour engager les études décidées par la CIADT du 18 décembre 2003.

Texte de la réponse

La liaison par Niort n'avait pas été retenue dans les schémas de services approuvés par le précédent gouvernement. Or, l'existence d'une liaison en totalité autoroutière entre Nantes et Niort rend pertinente la question de son prolongement vers Limoges. Ce projet, favorable au trafic de transit à longue ou moyenne distance, valoriserait de surcroît le port de La Rochelle. Lors du Comité interministériel d'aménagement et de développement du territoire (CIADT) tenu le 18 décembre dernier, le Gouvernement a ainsi souligné la nécessité d'améliorer les liaisons entre Nantes et Limoges compte tenu des enjeux pour les régions traversées, notamment en termes d'aménagement du territoire et de désenclavement de la région Poitou-Charentes. Le CIADT a également décidé du lancement d'une étude approfondie permettant d'examiner l'opportunité et les modalités d'une connexion entre les autoroutes A 10 et A 20. Le cahier des charges de cette étude qui doit permettre d'évaluer les niveaux de trafic, la rentabilité socio-économique et la faisabilité d'une concession pour les différentes variantes envisageables est en cours de préparation.

Données clés

Auteur : [M. Jérôme Lambert](#)

Circonscription : Charente (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38159

Rubrique : Voirie

Ministère interrogé : équipement

Ministère attributaire : équipement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 avril 2004, page 3120

Réponse publiée le : 27 juillet 2004, page 5828